



université panthéon.sorbonne

N° 1 AVRIL 1977

LA LETTRE DU PRESIDENT

Foyer traditionnel d'enseignement de haut niveau, lieu de recherches scientifiques avancées et de culture de qualité, l'Université se voit, depuis la loi d'orientation, investie d'une autonomie qui lui confère de nouvelles tâches : je pense à l'administration et à la gestion de l'établissement, aux contacts avec les organes de tutelle, et surtout à la nécessité d'entretenir de bons rapports avec le monde extérieur, professionnel et scientifique, régional, national et international.

Pour mener à bien ces fonctions nouvelles, qui semblent de prime abord nous éloigner de notre mission d'universitaire, la collaboration de tous est nécessaire, l'aide et le dévouement des plus compétents est indispensable : comment l'obtenir ? Seule une bonne information sur nos objectifs, nos moyens, nos besoins, peut à mon sens susciter la participation au fonctionnement de notre Université ; or, vous le savez d'expérience, l'information, son élaboration, et surtout sa diffusion sont un problème difficile à résoudre du fait de la grande dispersion de nos implantations universitaires (Paris I gère plus de dix bâtiments), du fait aussi de l'importance de notre communauté (nous sommes trente mille personnes, autant qu'une ville moyenne !).

C'est pour percer cette viscosité de l'information que la publication de « Paris I - Informations » est lancée. Elle se propose de nous aider, en dépassant le quotidien harassant, à former une image juste et disons raisonnablement optimiste de notre Université. Elle ambitionne, en diffusant les résultats de nos réalisations, de nous permettre de confronter et d'échanger nos expériences, de nous aider à nous mieux connaître. Cette publication est l'œuvre d'une équipe animée par Philippe Pinchemel, qui, en sa qualité de directeur de cabinet du président, a bien voulu accepter de lancer cette entreprise : sa poursuite ne peut être assurée que par l'intérêt et la collaboration que tous, dans les U.E.R. et les services communs, pédagogiques, scientifiques et administratifs, lui porteront.

En exprimant ma gratitude à ceux qui ont permis la réalisation de ce premier numéro, je souhaite que cette expérience s'amplifie et je remercie à l'avance ceux qui y apporteront leur concours.

Hélène AHRWEILER.

Profil de l'Université

Les étudiants

Cette étude est consacrée à la présentation de statistiques concernant les effectifs étudiants.

Elle portera sur les points suivants :

- évolution des effectifs étudiants depuis 1972 ;
- situation des inscriptions pour l'année universitaire 1976-1977.

EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS DEPUIS 1972

L'évolution de l'importance des disciplines d'enseignements à l'Université de PARIS I depuis l'année universitaire 1972-1973, fait apparaître certaines modifications.

Alors qu'en 1972-1973, les sciences économiques étaient la discipline prédominante (elles représentaient 40 p. 100 de la population étudiante de l'Université), nous assistons depuis 1975-1976 à un certain rééquilibrage entre les différentes familles. Les sciences économiques demeurent la discipline la plus importante, mais l'écart avec les autres disciplines est beaucoup plus faible. (Cf tableau I.)

En outre, cette année, les sciences humaines devancent les sciences juridiques du fait de la progression du nombre d'inscrits dans cette discipline (+ 3,7 % par rapport à l'année dernière), tandis que les sciences juridiques connaissent pour la première fois depuis 1972 une baisse d'effectifs (- 4 % par rapport à l'année précédente).

TABLEAU I
EVOLUTION DE L'IMPORTANCE DES GRANDES DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT DEPUIS 1972

Disciplines	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977
SCIENCES ECONOMIQUES ..	40,2 %	38,7 %	38,7 %	35,3 %	34,4 %
SCIENCES JURIDIQUES	28,8 %	30,8 %	30,8 %	33,1 %	32,3 %
SCIENCES HUMAINES	31 %	30,5 %	30,5 %	31,6 %	33,3 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'évolution du poids de chaque discipline à l'Université de PARIS I diffère, pour la présente année universitaire, de l'évolution nationale.

Une enquête réalisée par le secrétariat d'Etat aux Universités sur les effectifs universitaires arrêtés à la date du 13 décembre 1976 montre que le poids de chaque discipline n'est pas modifié par rapport à l'année dernière.

Le poids des sciences économiques, juridiques, et des sciences humaines reste, notamment au niveau national, inchangé par rapport à l'année dernière alors que, pour l'Université de PARIS I, le poids des sciences économiques et juridiques diminue au profit des sciences humaines.

L'évolution des effectifs étudiants par grandes disciplines d'enseignements montre (cf. tableau II), que le nombre d'inscriptions en sciences économiques a fortement diminué depuis l'année universitaire 1975-1976. Cette discipline accuse une baisse d'effectifs de plus de 12 % en cinq ans.

En revanche, l'effectif des sciences juridiques a connu la plus forte augmentation (+ 15 % depuis 1972), bien que cette discipline connaisse une diminution du nombre d'inscrits cette année.

Le nombre d'inscrits en sciences humaines n'a cessé d'augmenter depuis 1972. En cinq ans, les effectifs ont augmenté de 10 %.

TABLEAU II
EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS PAR GRANDES DISCIPLINES DEPUIS 1972
(DOUBLES INSCRIPTIONS COMPRISES)

Disciplines	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	(1)	(2)
SCIENCES ECONOMIQUES	11.574	11.637	11.943	10.561	10.128	- 4	- 12,5
SCIENCES JURIDIQUES	8.249	9.288	9.546	9.910	9.517	- 4	+ 15,4
SCIENCES HUMAINES	8.905	9.120	9.358	9.445	9.792	+ 3,7	+ 10
TOTAL	28.728	30.045	30.847	29.961	29.437	- 1,6	+ 2,5

(1) % par rapport à l'année universitaire 1975-1976. (2) % par rapport à l'année universitaire 1972-1973.

SITUATION DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1976-1977

Au 26 janvier 1977 on observe la situation suivante :

- 26.931 étudiants sont inscrits à l'Université de Paris I pour l'année universitaire 1976-1977. Parmi ces étudiants, 2.506 ont pris une double inscription. Si l'on tient compte des doubles inscriptions, le nombre d'inscrits est de 29.437, soit une diminution de 1,6 % par rapport à l'année dernière.
- Baisse des premières inscriptions de 12,5 %.
- Augmentation de 18 % des réinscriptions en premier cycle, de 0,5 % de celles du deuxième cycle. Diminution de 4,5 % des inscriptions en troisième cycle.
- Diminution du nombre d'inscrits en sciences économiques (- 4 %) et en sciences juridiques (- 4 %), alors que les inscriptions en sciences humaines augmentent de 3,7 %.
- 37,6 % des étudiants sont inscrits en premier cycle, 24,4 % en deuxième cycle, 23 % en troisième cycle et 15 % en formations diverses et préparations aux concours.
- Les étudiants étrangers (5.545) représentent 20,5 % de l'effectif total contre 21,4 % l'année dernière.

Au 26 janvier 1977, les premières inscriptions (5.883), représentent 20 % de l'effectif total des étudiants inscrits (contre 22,5 % en 1975) ; elles enregistrent une baisse de plus de 12 %. Cette baisse n'est pas propre à l'Université puisque les premières inscriptions, au niveau national, bais-

sent de 1,7 % (la diminution atteint 2,1 % dans la région parisienne et 1,5 % en province).

Seules les premières inscriptions en sciences humaines augmentent (+ 13,7 %), elles diminuent dans les autres disciplines (- 32 % en DEUG droit et - 9 % en DEUG économie).

Cette situation diffère de celle de l'année dernière, où l'on enregistrait une augmentation plus ou moins forte des premières inscriptions dans toutes les disciplines.

En revanche, on constate cette année, conséquence du flux d'entrée important de 1975, une augmentation de 18 % des réinscriptions en premier cycle (les réinscriptions en 1^{re} année augmentent de 24 % et les inscriptions en 2^e année de 16 %).

Le deuxième cycle augmente très faiblement (+ 0,3 %), malgré la diminution des inscriptions en sciences économiques (- 7 %), alors que celles de sciences juridiques et de sciences humaines augmentent.

Les inscriptions en troisième cycle diminuent de 4,6 % bien que celles de sciences humaines augmentent fortement (+ 11 %).

Les formations diverses (préparations aux concours et diplômes d'Universités des centres et instituts), diminuent, les préparations aux concours en sciences humaines baissant fortement (- 13,4 %).

Avec 26.931 étudiants, l'Université de PARIS I est la cinquième université française (et parisienne).

En 1976-1977, 19 établissements universitaires (dont PARIS I) ont moins d'étudiants qu'en 1975.

Le personnel enseignant

Le Service des personnels enseignants et de recherche gère principalement des enseignants titulaires, stagiaires, associés et non titulaires (pour la plupart des assistants) nommés, sur des emplois permanents, par le Secrétariat d'Etat aux Universités ou le Rectorat.

Ces emplois se répartissent comme suit :

Professeurs : 81	}	
Maîtres de conférences : 70		151
Maîtres assistants : 203		
Assistants : 241		444

Professeurs agrégés, certifiés : 10 }
Lecteurs : 8 } 18

Soit un total de 613 emplois.

Le collège A (professeurs, maîtres de conférences), représente 24 % de l'ensemble (selon les U.E.R., le pourcentage varie de 20 à 30 %).

A cet effectif il convient d'ajouter 1.731 personnes chargées de cours complémentaires et de travaux dirigés.

Le personnel administratif

L'Université de PARIS I emploie actuellement 529 personnes dans ses services administratifs et techniques.

La répartition par catégorie est la suivante :

- CATEGORIE A : 10 %
- CATEGORIE B : 13 %
- CATEGORIE C : 20 %
- CATEGORIE D : 57 %

Que représentent ces catégories ?

Elles constituent la classification des fonctionnaires fondée

sur l'appréciation de leur qualification professionnelle moyenne.

Les quatre catégories ci-dessus correspondent donc à quatre groupes de fonctions administratives et, par la suite, à quatre niveaux moyens de recrutement :

- CATEGORIE A : fonctions de conception et de direction ;
- CATEGORIE B : fonctions d'application ;
- CATEGORIES C et D : fonctions d'exécution.

63 % du personnel est féminin, et l'encadrement (catégorie A), regroupe 60 % de femmes.

Les locaux

L'Université de PARIS I est composée de trois grandes familles d'enseignement : les juristes, les économistes et les « sciences humaines ».

Cette pluridisciplinarité explique que, lors de la création de l'Université, la majeure partie des locaux aient été situés :

- à la Faculté de droit et des sciences économiques, 12, place du Panthéon (5^e) ;
- en Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne (5^e) ;
- à l'Institut de géographie, 191, rue Saint-Jacques (5^e) ;
- à l'Institut d'art et archéologie, 3, rue Michelet (6^e).

A ces locaux sont venus s'ajouter :

• A la rentrée 1973 : le centre Tolbiac (90, rue de Tolbiac, 13^e), immeuble de grande hauteur où sont regroupés la plupart des enseignements de premier cycle, le troisième cycle et les centres de recherche de l'U.E.R. « Analyse et politique économiques », ainsi que la cellule accueil-information-orientation.

• A la rentrée 1974 : le centre Saint-Charles (53, rue des Bergers, 15^e), où sont installés l'Institut d'administration des entreprises et l'U.E.R. des arts plastiques et sciences de l'art.

En outre, l'Université utilise plusieurs locaux :

- Centre Censier (13, rue de Santeuil, 5^e), où sont implantés l'Institut de démographie et le Centre d'études supérieures du tourisme.

- 2, rue Cujas (5^e), où sont implantés l'U.E.R. de travail et études sociales, le Service des affaires budgétaires et financières et le Centre de photocopie universitaire.

- 1, rue du Départ (14^e), où se trouve une partie du Centre de formation permanente.

- 13, rue du Four (8^e), où sont installés certains centres de recherche des U.E.R. de géographie, de philosophie et de droit des affaires.

- 58, boulevard Arago (13^e) : Institut d'études du développement économique et social (qui utilise en outre d'autres locaux dans Paris).

- 37, av. du Président-Roosevelt (Sceaux) : Institut des sciences sociales et du travail.

Enfin, depuis le mois de janvier 1977, l'Université de PARIS I dispose d'un nouveau bâtiment situé 9, rue Malher (4^e). Ce bâtiment permettra de regrouper des centres de recherches historiques et juridiques.

LES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITE

Chargé par Mme le Président de réfléchir aux moyens que nous devrions nous donner pour faire face aux obligations de notre Université dans le domaine de ses relations internationales, je saisis l'occasion de ce premier bulletin pour demander l'aide de tous les personnels de l'Université.

Les liens noués entre notre Université et le monde extérieur revêtent, nous en sommes tous convaincus, une importance cruciale pour la vitalité de notre enseignement et de notre recherche et il nous incombe, par conséquent, nonobstant la faiblesse des moyens financiers disponibles, les charges qui pèsent sur chacun et les obstacles de toutes sortes que rencontre la coopération internationale, de ne rien négliger pour leur donner le contenu le plus riche possible.

A cet effet, il me paraît essentiel de réfléchir aux problèmes que posent l'accueil d'étudiants étrangers, la participation de professeurs et d'assistants associés à la vie des unités d'enseignement et de recherche, les programmes d'échanges, de visites, de colloques et de recherches communes envisagés par nos accords avec plus de douze universités étrangères, l'octroi à nos étudiants et à nos chercheurs de bourses gérées par diverses organisations internationales ou de stages dans des universités étrangères.

1. Accueil des étudiants étrangers :

La proportion très considérable d'étrangers parmi les étudiants de notre Université, nous a déjà conduit à prendre un certain nombre de dispositions pour faciliter leur intégration et leur adaptation à l'Enseignement supérieur français.

Un service d'accueil fonctionne au bénéfice des étudiants de droit et de sciences économiques. Sans doute conviendrait-il de l'étendre aux étudiants des autres U.E.R. Ce service ne se substitue pas à ceux qui sont installés au centre de la rue Jean-Calvin et qui traitent des problèmes matériels et administratifs de l'ensemble des étudiants étrangers à Paris.

En revanche, il reçoit les étudiants inscrits à notre Université, s'informe de leur connaissance du français, prévoit les mesures nécessaires pour l'améliorer en cas de besoin et organise des réunions d'initiation aux méthodes et aux filières de notre Enseignement supérieur. Plusieurs lacunes devraient être comblées pour donner sa pleine efficacité à cette action ; la première est évidemment la limitation du domaine des disciplines qu'il recouvre, la seconde tient à l'insuffisance des crédits dont il dispose pour organiser les réunions d'initiation mentionnées ci-dessus.

En outre, je ne suis pas certain, en dépit des progrès considérables accomplis dans ce sens à l'initiative du doyen Colliard, qu'un nombre suffisant d'enseignants ait pu jusqu'ici se mettre à la disposition de leurs étudiants étrangers pour leur éviter des pertes de temps ou des erreurs d'orientation.

Bien que cette préoccupation concerne au premier chef les ressortissants des pays non francophones, il m'apparaît que notre responsabilité est engagée également vis-à-vis des étudiants de l'Afrique francophone. Il serait donc très souhaitable que chaque U.E.R. offre à ses étudiants l'occa-

sion de réfléchir sur la signification de leurs études et sur les aptitudes qu'ils se proposent d'acquérir de manière à les faire bénéficier des conseils les plus éclairés.

2. Participation de professeurs et d'assistants associés à la vie des U.E.R.

Sans méconnaître le caractère amical des relations qui existent, à l'intérieur de chaque discipline, entre enseignants français et étrangers, il y aurait, me semble-t-il, des avantages certains à ce que nos collègues associés puissent faire part plus largement de leur expérience à tous les membres de l'Université qui y portent intérêt. A cet effet, je me propose d'organiser à partir du mois d'avril au Centre de recherches historiques et juridiques de la rue Malher, des soirées d'exposés-débats animés à tour de rôle par un ou plusieurs professeurs ou assistants associés. Il ne s'agit là que d'un exemple qui pourrait fort utilement être suivi dans d'autres cadres et pour d'autres participants à la diligence de chaque U.E.R., afin de créer entre professeurs, assistant et étudiants français et étrangers, un courant d'échanges scientifiques et culturels.

3. Programmes d'échanges, de visites, de colloques et de recherches communes prévus par nos accords.

Il nous est arrivé trop souvent de conclure des accords de coopération scientifique avec des universités étrangères sans pouvoir mettre en œuvre effectivement les programmes auxquels ces accords se réfèrent. Il me paraît évidemment souhaitable qu'à l'avenir nous apportions le plus de soin possible à traduire chaque accord en actions concrètes. Si la responsabilité principale incombe dans ce domaine à ceux de nos collègues qui ont participé à l'élaboration de chaque accord particulier, une information étendue à l'ensemble de l'Université sera de nature à accroître l'efficacité de cette forme de coopération.

C'est dans cet esprit que je rappelle ci-dessous l'état actuel de l'exécution des douze accords en vigueur en sollicitant de votre part des suggestions sur les mesures à prendre et les personnes à mobiliser pour en améliorer le fonctionnement.

4. Octroi de bourses ou de stages à des étudiants ou à des chercheurs.

Notre appartenance à des organisations internationales gestionnaires de programmes d'échanges universitaires ou culturels et la conclusion d'accords culturels entre la France et de nombreux pays étrangers ouvrent à nos étudiants et chercheurs l'accès à des bourses d'études ou à des stages dont je souhaiterais naturellement que bénéficient les meilleurs et les plus motivés.

Vos suggestions sur la façon de faire le meilleur usage de ces possibilités et les informations que vous auriez sur d'autres formes de coopération du même type me seraient précieuses.

Stéphane HESSEL.

Les accords entre Paris-I et les Universités étrangères

I. — POLOGNE

L'accord avec l'Ecole supérieure de planification et de statistiques de Varsovie, signé le 30 mai 1974, comporte des échanges de professeurs, d'assistants, de documentation et l'organisation, en principe annuelle, de colloques, alternativement en France et Pologne.

Le prochain colloque qui devait se tenir en 1977, mais que nous reportons en 1978, se tiendra à Varsovie.

L'accord avec l'Université de Lodz a été signé en janvier 1977. Il prévoit des échanges de même type.

L'accord avec l'Université de Varsovie ne sera signé que lorsqu'un programme d'échanges concrets pour la période 1977-1978 aura été mis au point.

Il s'agit pour nous, pour l'ensemble du programme de coopération avec la Pologne, de réunir des éléments d'information précis sur les ressources financières et humaines disponibles.

II. — YOUGOSLAVIE

L'accord avec l'Université de Belgrade a été signé le 13 juin 1975. Il prévoit des échanges de professeurs, d'assistants, de documentation dans les domaines des sciences juridiques, économiques, historiques, ainsi que l'organisation de colloques.

Le prochain colloque est prévu à Belgrade en 1977 et porte sur l'autogestion.

III. — R.D.A.

L'accord avec l'Université Humboldt de Berlin Est a été signé le 2 mai 1972. Il se situe dans le cadre d'une coopération organisée par les deux pays entre plusieurs universités de part et d'autre. Nous n'avons guère profité jusqu'ici des possibilités ainsi offertes.

IV. — HONGRIE

L'accord avec l'Université Eotvos Lorand (sciences humaines et lettres) de Budapest a été signé le 26 février 1976. Il n'a jusqu'ici donné naissance à aucun vrai programme de coopération.

V. — ALGERIE

L'accord avec l'Ecole Nationale Algérienne d'Administration a été signé le 9 mai 1975. Il prévoit des prestations sous forme de missions de courte durée; d'échanges de publications, et de visites en France de deux ou trois personnalités algériennes par an.

VI. — PORTUGAL

L'accord avec l'Universidade Nova de Lisbonne a été signé le 15 octobre 1974. Il prévoit des échanges de professeurs, d'assistants, de documentation et la « confrontation des programmes pédagogiques ».

VII. — VENEZUELA

L'accord avec l'Université centrale du Venezuela, signé en 1973, prévoit des échanges avec la faculté de droit de cette université d'une part, avec celle de sciences économiques et sociales, d'autre part.

VIII. — SARRE

Sur les deux accords prévus avec l'Université de la Sarre, seul celui signé le 17 juin 1974 en vue d'organiser la coopération dans le domaine de la recherche archéologique est actuellement en vigueur.

IX. — TCHAD

L'accord avec l'Université de N'Djamena a été signé le 20 décembre 1975. Il prévoit le soutien pédagogique au laboratoire de cartographie et au département d'études géographiques de l'université tchadienne.

X. — LIBYE

L'accord avec la Faculté de pédagogie de l'Université de Tripoli a été signé le 15 octobre 1974. Il prévoit une coopération dans les domaines de l'histoire, de la géographie et de la philosophie.

LES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR A L'UNIVERSITE

Indépendamment des compétitions organisées par l'Association sportive de l'Université PARIS I, les étudiants, ainsi que les personnels enseignant et administratif, peuvent se livrer à des activités physiques de leur choix dans le cadre du Service universitaire des activités physiques, sportives et de plein air (S.U.A.P.S.), mis en place par l'Université depuis octobre 1973 en application des dispositions de la loi d'orientation du 12 novembre 1968 et du décret 70-1269 du 23 décembre 1970, relatif à l'organisation des activités physiques, sportives et de plein air dans l'enseignement supérieur.

Le S.U.A.P.S., service commun de l'Université PARIS I, est administré, sous l'autorité de Mme le Président, par un conseil des sports au sein duquel enseignants et étudiants sont également représentés. Il est dirigé par un directeur nommé par le président, sur proposition du Conseil des sports, parmi les professeurs affectés à l'Université.

Les professeurs sont actuellement au nombre de cinq; ils appartiennent au cadre unique des professeurs d'E.P.S. (certifiés) et assurent un service hebdomadaire de vingt heures réparties entre l'enseignement direct, l'administration et l'animation du S.U.A.P.S. Nommés à l'Université, ils sont rémunérés par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports.

Il s'agit de :

- Mme Geneviève BESNIER : gymnastique féminine rythmique et yoga ;
- Mlle Claudie FUMEX : judo, aikido, éducation physique, natation ;
- M. Michel CAMUS : éducation physique voile, volley-ball ;
- M. Robert LAURENS : natation, plongée sous-marine, natation avec palmes ;
- M. André RABILLOU : judo, tennis.

M. RABILLOU succède à M. LAURENS au poste de directeur du S.U.A.P.S.

Outre les disciplines enseignées par ces professeurs, de nombreuses spécialités sont pratiquées au titre d'échanges de services interuniversitaires, sous la direction de professeurs d'E.P.S. ou avec le concours d'éducateurs qualifiés recrutés comme vacataires : boxe anglaise et française, escrime, karaté, lutte, haltérophilie, musculation,

agrs, trampoline, tennis de table, tir à l'arc, danse classique, moderne, jazz, primitive, athlétisme, aviron.

Des tarifs préférentiels sont également consentis pour la pratique du golf et de l'équitation.

Le S.U.A.P.S. propose aussi deux stages de ski de fond, deux stages de plongée sous-marine, deux stages de tennis et un stage de voile.

Chacun peut donc choisir la forme d'activité physique qui, en améliorant son niveau physique ou technique, lui apportera détente, équilibre, épanouissement.

Enfin, le S.U.A.P.S. assure la préparation d'une U.V. optionnelle « sport » dans six spécialités différentes, en liaison avec l'U.E.R. de philosophie : danse, judo, natation, plongée sous-marine, tennis et voile.

LE FINANCEMENT de toutes ces activités est assuré grâce aux recettes provenant de la subvention annuelle allouée par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et d'une partie (40 %) des sommes versées à l'inscription par les étudiants, au titre des activités sportives (60 % étant attribués à l'A.S.).

La plupart des cours sont donnés dans d'excellentes conditions matérielles :

- au C.S.U. Jean-Sarrailh, 31, av. G.-Bernanos (métro Port-Royal) ;
- au C.S.U. du quai Saint-Bernard (Jussieu) 11, quai Saint-Bernard ;
- au Centre Censier, 13, rue de Santeuil

Une séance hebdomadaire d'éducation physique féminine a lieu le vendredi à l'U.E.R. d'arts plastiques (Saint-Charles), et il est très vraisemblable que, dès la rentrée de 1977 les étudiants et le personnel du Centre Tolbiac pourront utiliser une salle spécialement aménagée pour l'éducation physique (deux séances hebdomadaires seront proposées, à des heures compatibles avec les obligations professionnelles des participants).

Le bilan 1967-1977 est très encourageant : 30 spécialités proposées, 2.500 participants.

Mais l'action entreprise doit être poursuivie et étendue avec l'aide de tous : étudiants, enseignants, instances administratives dont l'appui bienveillant est indispensable (créations de postes, subventions, travaux d'aménagement...).

André RABILLOU.

Le S.U.A.P.S., service commun de l'Université est ouvert à tous et son ambition est de répondre aux demandes des utilisateurs.

Une PERMANENCE fonctionne du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures au bureau du S.U.A.P.S. : pièce C-1307, 13^e étage.

Centre Tolbiac, 90, rue de Tolbiac, 75013 PARIS Tél. : 583-22-03, poste 396

Secrétaire : Mme NYSTEN

La vie d'un service :

la Division des affaires scolaires et universitaires

La finalité du bulletin étant une meilleure connaissance réciproque des personnes et des services au sein de l'Université, il est tentant, en cette occasion, de préciser ce que recouvre le vocable d'« affaires scolaires et universitaires », terme vague qui n'est pas sans susciter méfiance ou critique.

En réalité, les attributions de cette division correspondent à ce que d'autres appelleraient « la vie administrative de l'étudiant », lorsqu'il entre à l'université : inscriptions, dérogations, bourses, équivalences, transferts, examens spéciaux, ou lorsqu'il en sort : attestations et diplômes.

Il conviendrait d'y ajouter quelques autres « affaires » qui contribuent de près ou de loin à cette vie administrative de notre université.

S'il n'y a pas lieu de définir ces termes, il serait nécessaire cependant d'expliquer en quelques mots, pour une meilleure compréhension, les difficultés souvent méconnues auxquelles nous sommes en butte, contrairement sans doute au caractère anodin que revêt, aux yeux de l'extérieur, ce flot d'opérations administratives d'apparence très simple.

Des inscriptions, nous dirons qu'elles recouvrent 30.000 dossiers, plus complexes qu'il n'apparaît à première vue, du fait, d'abord, de la masse d'étudiants à accueillir, à contrôler quant à l'exactitude des déclarations mentionnées sur les imprimés. Ces imprimés engendrent tout le travail informatique, à partir duquel les données nécessaires au contrôle des connaissances, aux examens, aux élections, aux attestations, aux U.E.R. pour la gestion scolaire, sont recueillies et exploitées, du fait ensuite de l'aspect très administratif et très ingrat de ce travail portant sur de grands nombres.

En effet, le traitement de ces 30.000 dossiers ne correspond pas seulement à la délivrance d'une « carte », sorte de ticket d'entrée, mais à une succession d'opérations délicates : au-delà de l'accueil, le service des inscriptions doit :

- vérifier l'exactitude des déclarations, tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique ;
- cela fait, collationner des fonds sous forme de chèques à contrôler, et les transmettre à l'agence comptable, classer les 30.000 bulletins de versement afin de remettre aux étudiants, sur demande, leur quittance, sans pour autant pouvoir le faire de façon automatique, ce qui représente une gêne pour le service et une source de mécontentement pour les étudiants ;
- transmettre au service informatique les données recueillies ;
- affilier les 28.000 étudiants aux mutuelles et à la Sécurité sociale, et traiter avec ce dernier organisme des litiges (5.000 pour l'année 1976) dus aux déclarations incomplètes ou erronées, dont il faut vérifier la cohérence ;
- remettre, enfin, à l'étudiant, sa carte dûment complétée, après avoir déterminé le régime de Sécurité sociale auquel il appartient ;
- élaborer des statistiques hebdomadaires aussi exactes que possible, malgré les contradictions que comportent souvent les déclarations des étudiants à l'intérieur du

dossier constitué, et que nous n'avons guère le temps d'approfondir sur un tel nombre de documents, sans oublier le nombre de dossiers incomplets à renvoyer parce qu'inutilisables ; l'ensemble de ces opérations doit être effectué néanmoins dans des délais limités.

La complexité réelle de ce service exige de grandes qualités d'organisation des cinq agents permanents, responsables de surcroît de nombreux vacataires étudiants, dont la fantaisie à la fois charme et complique le service.

Des « transferts » (départs : 7.000 par an ; arrivées : 3.250 par an), nous dirons seulement que l'opération fort simple en elle-même est toute dépendance des « autres » : soit des U.E.R., pour les étudiants ayant demandé leur départ, soit des universités d'origine pour les étudiants qui arrivent à PARIS I. Les délais d'envoi des dossiers sont, hélas ! aussi divers qu'imprévisibles.

Là aussi, contrôle pédagogique et administratif à l'arrivée et établissement des situations scolaires au départ, ne sont pas, outre ce caractère de plaque tournante, sans causer de nombreuses frictions avec les organismes dont nous sollicitons par force le concours. Ce service fonctionne sous le signe du « rappel », ce qui n'est guère enrichissant pour les auteurs, notamment lorsqu'ils n'arrivent pas à donner satisfaction aux usagers, en l'espèce les étudiants.

Les « équivalences » (3.000 par an), portent à une gymnastique un peu plus subtile de l'esprit, tant par les informations qu'il faut savoir donner avec précision à l'étudiant que par les éléments de décision qu'il convient de mettre à la disposition des enseignants et par la nécessité d'une excellente connaissance de textes juridiques ; le service fonctionne en étroite liaison avec les commissions d'équivalence sans le verdict desquelles nous ne saurions donner satisfaction aux demandeurs. Que de sollicitations et discussions là aussi et que d'appels à la patience envers l'étudiant souvent déçu dans son attente ou son projet !

Du bon fonctionnement de ces services et de la vigilance des U.E.R., dépendra la validité d'un cursus de plusieurs années et celle du diplôme qui en est la sanction.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'une saine coordination entre les services est gravement entravée par leur éclatement entre la Sorbonne et Tolbiac, dispersion dont souffrent autant l'étudiant que les responsables administratifs. Et il faut souligner qu'aucune réorganisation sérieuse ne peut être entreprise tant qu'une implantation rationnelle de ces bureaux ne sera pas réalisée.

Un effort devrait être entrepris, enfin, au niveau de l'organisation d'un service recouvrant toutes les aides apportées aux étudiants, et de la publicité qui devrait être faite auprès de ces derniers. Nous aurons sans doute l'occasion d'évoquer ultérieurement ce problème, et peut-être aurons-nous également, si les moyens en matériel et surtout en locaux nous sont accordés, la possibilité de préciser les structures nouvelles, plus cohérentes et efficaces, que cette Division des affaires scolaires et universitaires sera enfin en mesure de se donner.

Germaine PERROT,
conseiller administratif,
chef de la D.A.S.U.

Le Centre d'éducation permanente

Créé par une décision du 7 juin 1971, Le Centre d'éducation permanente de l'Université de PARIS I a donc bientôt six ans d'existence. C'est pourquoi nous avons jugé opportun de rappeler brièvement les principales étapes et réalisations qui ont marqué son développement.

1. La mise en place d'une cellule intégrée à l'Université...

En demandant et en obtenant pour le Centre le statut de service commun de l'Université, ses responsables ont voulu souligner que son objectif principal n'était pas de se développer sur lui-même, mais d'être le moyen d'une animation destinée à impliquer progressivement l'ensemble des U.E.R. dans l'éducation permanente. Dans le même ordre d'idée, un groupe de travail « Education permanente » sera constitué au sein du Conseil d'Université.

Cela explique que malgré le développement considérable des actions, la cellule permanente ait pu rester relativement légère.

2. ...A l'écoute du monde extérieur...

La structure même du Centre, à travers son conseil de perfectionnement où sont représentées toutes les organisations signataires des accords du 9 juillet 1970 et du 30 avril 1971, manifeste clairement cette volonté de ne pas travailler en vase clos, mais de prendre au contraire chaque fois qu'il est nécessaire l'avis des interlocuteurs sociaux. Cette procédure, qui s'est d'abord tout naturellement mise en place « au sommet », a aujourd'hui pris des formes beaucoup plus diversifiées et décentralisées. Il n'est plus possible d'énumérer toutes les entreprises, comités d'entreprise, organisations qui ont fait appel au Centre d'éducation permanente pour obtenir sa collaboration dans la mise en place et la réalisation de leur formation.

3. ... Ayant réalisé plusieurs initiatives pilotes...

Le Centre d'éducation permanente a développé une série d'initiatives pilotes, tant dans le domaine de l'ouverture des enseignements généraux de l'Université aux salariés que dans la mise en place des formations spécialement étudiées pour permettre une meilleure insertion professionnelle.

• les actions d'ouverture des enseignements généraux de l'Université

Le Centre d'éducation permanente de l'Université de PARIS I a été l'un des premiers en France à proposer des actions permettant de suivre des études universitaires dans le cadre de la loi et des accords. En particulier, il a mis en place dès 1972 :

- une préparation à l'examen spécial d'entrée à l'Université ;
- un encadrement pédagogique spécifique pour les deux premières années d'études (D.E.U.G.).

De même, il a organisé, en 1976, une action expérimentale, conduite à la demande du Secrétariat d'Etat aux Universités, et portant sur une nouvelle préparation à l'examen spécial d'entrée à l'Université qui permet en particulier de valoriser au mieux l'expérience antérieure.

La remise en cause de ce programme, envisagée un moment pour 1976-1977, a conduit le Centre et l'Université

à mener une action vigoureuse pour qu'il soit maintenu. Il l'a finalement été, à moins que les récentes mesures concernant la départementalisation des fonds de la formation continue n'aboutissent à de nouvelles difficultés.

• les actions spécialement étudiées pour faciliter l'insertion professionnelle.

Ces formations sont constituées soit par des actions réalisées sur fonds publics, soit par celles qui sont financées au titre du 1 %.

Dans la première catégorie, deux actions méritent d'être rappelées :

- la première concerne les chômeurs bénéficiant de l'indemnité de formation et qui désirent entreprendre (ou poursuivre) des études universitaires ;
- l'autre concerne les mères de famille désireuses de reprendre un emploi. Cette dernière action est en même temps une réalisation originale, puisqu'elle est la première qui, s'adressant à ce type de public, a lié la préformation et la formation professionnelle proprement dite.

Au titre du 1 %, il faut signaler les cycles organisés par le Département d'ergonomie et d'écologie (certificat supérieur d'ergonomie et certificat de technicien supérieur en ergonomie) et par le Département audio-visuel (recyclage de techniciens de films dans les circuits fermés de télévision).

4. ...Et connu un développement très rapide

Entre 1973 et 1975, le Centre a triplé son chiffre d'affaires, qui passe de 755.000 F à 2.228.000 F. Mais la rapidité même de ce développement a posé de nombreux problèmes, aggravés par la stagnation du C.A. en 1976, due en particulier aux restrictions budgétaires et aux difficultés conjoncturelles de notre économie.

En effet, faute de créations de poste en nombre suffisant et de disponibilités en locaux au sein de l'Université, le Centre a été amené à louer deux étages dans un immeuble situé à Montparnasse et à engager un personnel contractuel nécessaire à la tenue de ses actions : ce qui représente près de 1 million de francs de charges fixes.

L'importance de ces dernières a rapidement rendu la situation financière du Centre très précaire, car elle le condamne à un accroissement continu de son chiffre d'affaires.

Pour 1977, c'est l'existence même du Centre qui risque d'être remis en cause par les récentes mesures concernant la départementalisation de la formation continue. Qu'on en juge : alors que l'enveloppe régionale augmente de 12 %, celle de Paris diminue de 18 % par rapport à 1976 et de 28 % par rapport aux prévisions budgétaires. Si ces décisions sont définitivement appliquées, le Centre d'éducation permanente ne pourra plus faire face à ses échéances. C'est pourquoi il a décidé de lancer une campagne de sensibilisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université, et ce, en coopération avec les autres universités parisiennes.

Marc HEIM,
Directeur du Centre.

Informations

Service de l'information sociale

Situé au Panthéon, 4^e étage, bureau 413 (tél. : 329-21-40, poste 611), le Service de l'information sociale est à la disposition des personnels administratifs et enseignants pour tous les problèmes qui les préoccupent, tant sur le plan matériel et professionnel que sur celui des divers besoins d'ordre strictement privé : logement, prêts, crèches, écoles, vacances, aides ou subventions, etc.

M.G.E.N. (MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE)

En tant que correspondante de la M.G.E.N., Mme MACEDO se rend tous les mardis rue de Lyon et rue de Bercy, et se charge de toutes les formalités que vous ne pouvez accomplir, faute de temps.

Nous vous proposons de lui confier vos dossiers « maladie, maternité, hospitalisation », ainsi que tous les litiges se rapportant à la M.G.E.N. Sécurité sociale. Il sera fait en sorte que le remboursement des soins soit accéléré.

Le dépôt des dossiers peut être fait chaque jour, soit sous enveloppe au service du courrier, soit directement au service de l'information sociale.

Le remboursement sera toujours effectué directement par la M.G.E.N. à votre C.C.P. ou à votre compte bancaire. Toute personne non encore adhérente à la M.G.E.N. pourra également trouver les renseignements et les conditions nécessaires à son inscription auprès du service de l'information sociale. Rappelons que les formalités sont facilitées (examen médical non exigé) quand

l'adhésion se fait dans les trois premiers mois de l'entrée en fonction à l'université.

Conditions d'adhésion

- être en fonction depuis moins de cinq ans ;
- être âgé de moins de quarante-cinq ans ;
- paiement d'un droit d'entrée (maximum 45 F) sauf si l'adhésion est faite dans les trois premiers mois ;
- certificat médical (sauf si l'adhésion est faite dans les trois premiers mois).

CENTRES DE SOINS

CENTRE MEDICAL

34, place Raoul-Dautry
75748 Paris Cedex 15
Tél. : 539-22-19.

CLINIQUE DENTAIRE

5, rue du Commandant-Lamy
75011 Paris
Tél. : 805-14-10.

Tous les mutualistes assurés sociaux bénéficient de la gratuité des examens et des soins dans ces deux centres.

Se munir :

- de la carte de Sécurité sociale ;
- de la carte M.G.E.N. ;
- de bulletins de salaire ou de l'attestation annuelle.

Vous pouvez consulter une liste complète des établissements agréés par la M.G.E.N. au service de l'information sociale.

COOPERATIVE PARIS-OUEST

Le service de l'information sociale se charge de vous transmettre tous les quinze jours les catalogues de la coopérative Paris-Ouest, vous permettant de faire des commandes de produits alimentaires, d'entretien, linge de maison, etc., à des prix parfois plus intéressants que ceux pratiqués dans le commerce, et sans perte de temps.

Il vous suffit de retourner votre bon de commande dans les délais indiqués sur la note d'information qui accompagne chaque nouvelle proposition. La livraison a lieu dans les dix jours suivants, au premier sous-sol du Panthéon, salle 16-1.

INFORMATION CULTURELLE

Les notes d'information du ministère de l'Education concernant les activités culturelles sont diffusées dans les services centraux et les U.E.R. chaque mois. Elles donnent un calendrier des spectacles, théâtres, concerts pour lesquels de bonnes places sont proposées aux meilleures conditions.

Nous souhaiterions avoir votre opinion sur l'intérêt que vous porteriez à la parution régulière d'un bulletin d'information propre au service social et ce que vous aimeriez y trouver. Vos suggestions seront bien accueillies.

Echanges avec les universités américaines

Emory Université, Atlanta, Georgie, propose un échange de professeurs avec l'Université de Paris I, pour l'année universitaire 1978-1979, ou une année suivante. Elle offre trois possibilités : histoire constitutionnelle américaine ; architecture médiévale ; histoire de France ou d'Europe depuis 1815. Elle sera contente d'accueillir des enseignants de Paris I. S'adresser au Professeur FOLHEN, U.E.R. d'histoire.

Dates à retenir

- 21 AVRIL : deuxième publication d'emplois vacants au B.O. pour le deuxième mouvement.
- 2 MAI : clôture du délai de candidature pour ce deuxième mouvement.
- 12 MAI : deuxième tour des élections au Comité consultatif de l'Université.
- 30 MAI : clôture du délai de candidature aux listes d'aptitude : LAFMA-LAES-AMC.

DISTINCTIONS

LEGION D'HONNEUR

Le « Journal officiel » du 1^{er} janvier 1977 a publié les nominations au grade d'officier de M. le Professeur Henri GUITTON et au grade de chevalier M. Alcide QUILLIOT, secrétaire général de l'Université.

Le « Journal officiel » du 1^{er} février 1977 a publié les nominations au grade de commandeur de M. le Professeur Pierre DABEZIES et au grade de chevalier de M. Jacques BOUIS, chef de bureau du service des transferts de l'Université.

PRIX

Le prix Jean Cavaillès a été décerné à M. Jacques BOUVERESSE, maître de conférences à l'Université Panthéon-Sorbonne pour sa thèse de doctorat ès lettres, « le Mythe de l'intériorité chez Wittgenstein » (édition de Minuit).

MERITE

Le « Journal officiel » du 22 décembre 1976 a publié la nomination au grade de chevalier de M. le Professeur Pierre LAVIGNE.

DOCTEUR « HONORIS CAUSA »

Le « Journal officiel » du 25 janvier 1977 a conféré le titre de docteur honoris causa de Paris 1 à M. Amadou MANTAR M'BOW, directeur général de l'U.N.E.S.C.O.